

Décision n° 2024-9 relative au règlement des services du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Le Président par intérim du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu le 4° de l'article R. 114-10 du code de la recherche ;

Vu l'article 2 de la délibération du collège n° 2022-3-03 du 9 mai 2022 ;

Vu l'avis du comité social d'administration du 27 mars 2024,

Décide :

Article 1^{er}

Les services du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur sont régis par le règlement annexé à la présente décision.

Article 2

Les dispositions du règlement intérieur adopté par délibération du conseil du Haut Conseil en date du 5 décembre 2016 et maintenues en vigueur par la délibération du collège du 22 mai 2022 susvisée sont abrogées.

Article 3

La présente décision sera publiée sur le site internet du Haut Conseil.

Fait, le 13 mai 2024

Le président par intérim
signé
Stéphane Le Bouler